



SOCIETE D'AVICULTURE DE HAUTE – NORMANDIE
COMMANDE DE BAGUES 2019

Si vous désirez recevoir vos bagues dès les premiers jours de **janvier 2019**, vous devez envoyer impérativement pour le **20 octobre 2018**, votre commande à **Danièle FLAHAUT** 2A rue Civet 76890 TÔTES accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de la S.A.H.N.
SITE INTERNET : WWW.SAHN.FR

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

☎ : Mail :

DIAMETRE	NOMBRE de DIZAINES	
	PIGEONS	VOLAILLES
5,5		
6		
6,5	XXXXXXXXXXXX	
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14	XXXXXXXXXXXX	
15	XXXXXXXXXXXX	
16	XXXXXXXXXXXX	
18	XXXXXXXXXXXX	
20	XXXXXXXXXXXX	
22	XXXXXXXXXXXX	
24	XXXXXXXXXXXX	
27	XXXXXXXXXXXX	

	2€50 X	Nbres de dizaines	=
Participation frais de port :	1€ 80	jusqu'à 8 diz.	=	
	3 € 20	à partir de la 9 ^{ème} dizaine	=	
		Cotisation + 3 Bulletins 2019	=	<u>15 € 00</u>
		Sous total	=	
		Carte de tatouage = 0 € 35 X	=	
Frais de port =	1 € 80	pour 10 cartons	=	
	3 € 20	à partir du 11 ^{ème}	=	
			=	_____
		TOTAL	=	

AVIS TRES IMPORTANT

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Je vous adresse ci-joint votre bon de commande de **bagues 2019**.

Elles sont cédées par dizaines indivisibles.

Il n'y a plus qu'un seul fabricant « HORTS-STENGEL » et un seul diffuseur officiel de bagues par région, soit en ce qui nous concerne :

NORMANDIE AVICULTURE

Toutes les Sociétés d'Aviculture sont dans l'obligation de commander les bagues pour le **15 juillet**. La SAHN a pris la responsabilité pour 2019 de commander les 3/4 des bagues que vous aviez utilisées en 2018. Cette commande sera expédiée début janvier 2019.

Toutes les commandes faites et réglées après le 15 juillet 2018 et avant le 1^{er} février 2019 seront envoyées courant mars –avril 2019. Seules 2 commandes pourront être effectuées.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les bagues pigeons ont en plus un P, donc bien mentionner sur votre commande de petits diamètres si pour PIGEONS ou pour VOLAILLES.

Celles –ci vous seront expédiées par ordre de commande.

Donc soyez très attentifs de prévoir vos commandes de bagues

Pour le 20 octobre 2018

Depuis 2008, tous les sujets qui ne sont pas porteur de cette bague « EE F », sont exclus des jugements.

Une exception sera (éventuellement) faite pour les canards d'ornements et faisans bagués Aviornis, mais les poules, coqs et pigeons bagués Aviornis ne seront pas admis.

Le coût des bagues sera de 2 € 50 la dizaine pour tous.

Le responsable des bagues devra fournir à la SCAF la traçabilité des bagues, ce qui rendra très difficile l'échange de bagues entre éleveurs. La diffusion des bagues sera notée sur un carnet à souche de 3 exemplaires (un pour l'éleveur, un pour la SCAF et un pour la SAHN).

Nous sommes dans la possibilité de vous fournir des nouvelles cartes de tatouages lapins 2019 0 € 35 la carte courant janvier 2019

Comptant sur votre compréhension, afin de vous satisfaire le mieux possible et le plus tôt,

Recevez, chère adhérente, cher adhérent, mes salutations avicoles.

La Présidente Sandrine HORCHOLLE